



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 15 DECEMBRE 2023**

Vendredi 15 décembre deux mille vingt trois, à vingt heures et trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **14**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire élu : André BASTION.

9 membres présents à la séance : Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Joseph VOLAY, Joachim BOURBON, Colette PERIER, Arnaud VERNAY,

5 membres absents : Virginie MASSE, Cindy GUIOTTO, Jean-Charles JULLIN, Sylviane FAYOT, Laurent CHABAUD.

5 procurations : Virginie MASSE à Chantal YVOREL, Cindy GIUOTTO à Alexis BADOIL, Jean-Charles JULLIN à André BASTION, Sylviane FAYOT à Colette PERIER, Laurent CHABAUD à Joachim BOURBON.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Projet OPAC : garantie d'emprunt, appel d'offres, acte de vente.
2. Avis sur la demande d'enregistrement en tant qu'ICPE de la société Indicia Production.
3. Dépenses d'investissement avant le vote du budget.
4. Point sur le recensement 2024 de la population.
5. Projets et travaux en cours.
6. Compte rendu des commissions.
7. Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 novembre 2023.
- Fait le point sur différents points concernant l'OPAC DU RHONE :
 - La commune est sollicitée pour être garant à hauteur de 50 % des emprunts nécessaires à la construction des 5 logements.
 - Les offres des entreprises sont en études, le retour se fera à la fin du mois.
 - La signature de la vente du terrain est fixée le 21 décembre à l'étude de Maître BERGER.

- Suite au document d'arpentage, la parcelle vendue est cadastrée avec un nouveau numéro. (délibération 68.2023)
- Une convention de gestion en flux des réservations de logements sociaux est validée. (délibération 69.2023)
- Au 01/01/2024 l'OPAC DU RHONE modifie son nom et devient LE GROUPE DES 2 FLEUVES.
- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société INDICIA PRODUCTION en vue de la régularisation administrative pour la détention et la manipulation de souches pathogènes de classe 2 et de l'extension de ses installations situées sur la commune. (délibération 70.2023)
- Accepte que les dépenses d'investissement puissent être payées dans la limite des 25 % du budget prévisionnel communal 2023, et ce avant le vote du budget 2024. (délibération 71.2023)
- Fixe la rémunération des deux agents recenseurs et entend le montant de la dotation versée par l'Etat (1940 €). (délibération 72.2023)
- Fait le point sur les travaux et projets en cours :
 - o **Lotissement communal** : un avenant n° 1 a été signé, représentant +6 % du montant initial du marché. Le transformateur a été installé. Les lots sont en vente auprès d'agences immobilières.
 - o **Travaux assainissement route de Lyon** : pas de coût supplémentaire à ce jour. La route a été rouverte, l'enrobé est prévu en février.
 - o **Ex-cure** : les devis pour l'aménagement de la cour seront validés au conseil de janvier.
 - o **Logements au-dessus de l'école** : un premier chiffrage sera présenté le 22 décembre par le cabinet CHOULET. Monsieur le Maire rencontre la Sous-Préfète le 10 janvier pour lui présenter ce projet et échanger sur les financements possibles de l'Etat.
 - o **Photovoltaïques** : 3 bâtiments ont du potentiel photovoltaïque : le local dit « du Corbillard », la cantine et la halle. Un complément d'informations est attendu par l'entreprise CLIMO CONFORT par rapport à l'autoconsommation.
- Entend les comptes rendus de différentes réunions :
 - o **Conseil Municipal Enfants** : les enfants ont participé à la décoration du village pour Noël.
 - o **Vie du village** : les animations du 8 décembre ont été très appréciées.
 - o **SIVOS** : la commune choisit la fiscalisation des charges du SIVOS qui s'élèvent à 643.63 € pour 2024. (délibération 73.2023)
 - o **Voirie - CCMDL** : le bilan des travaux 2023 a été fait. L'enveloppe financière reste identique pour 2024.
 - o **Médiathèque** : plusieurs animations sont en cours, le programme est riche et varié.
 - o **Enfance – jeunesse – CCMDL** : le cyclo des Monts aura lieu le 15 juin 2024. Plusieurs projets MAM seront menés sur le territoire. Différentes aides financières de la Région sont évoquées (permis, JSP).
 - o **SYDER** : le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) a été proposé.
 - o **Déchets – CCMDL** : discussion sur les PAV (points d'apport volontaire) qui seront mis en place avec l'installation de colonnes et silos.
 - o **CCMDL** : un contrôle du branchement de l'assainissement sera obligatoire à partir du 01/01/2024 lors de la vente d'un bien (173.63 € HT à la charge du vendeur). Plus de 600 nids de frelons asiatiques ont été détectés et détruits cette année. Le financement du poste de coordinateur du réseau des bibliothèques va s'arrêter (DRAC), il sera demandé aux communes de prendre en charge la partie non subventionnée.
 - o **Solidarité active – CCMDL** : un agent supplémentaire sera recruté pour le Bus France Services. Des box sécurisés pour vélos seront installés à Ste Foy l'Argentière, place de la gare. Le covoiturage solidaire est à encourager.

- **SIEMLY** : 23 km de tuyaux remplacés cette année. Le prix de l'eau augmente. La modification des statuts est validée. (délibération 74.2023)
- **Transition écologie – CCMDL** : préparation du budget, travail sur la mobilité.
- Approuve la participation aux frais de fournitures scolaires et aux goûters de Noël pour les enfants de la commune inscrits dans les écoles de Ste Foy l'Argentière, pour un montant total de 1040 €. (délibération 75.2023)
- Valide la convention 2024 avec la Mairie de St Martin en Haut pour le versement d'une subvention au RASED pour un montant de 50 €. (délibération 76.2023)
- Modifie le tableau des effectifs suite à la titularisation d'Aline MARTIN. (délibération 77.2023)
- Procède à la répartition des frais de fourniture gaz pour la résidence du clocher. (délibération 78.2023)
- Est informé de différentes dates 2024.
- Fixe la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 12 janvier 2024 à 20h30 en mairie.

Document établi le 21 décembre 2023

Affiché le 21 décembre 2023

Le Maire,
Alexis BADOIL

